



BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL DE BASSINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04/22 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE 81'000 CHF POUR LA RÉFECTION DU BÂTIMENT SITUÉ À « LA RÂPE », COMMUNÉMENT APPELLÉ « CAVE À FROMAGE »

Membres présents de la Commission : Manfred Elmer, Stéphane Martin, Cécile Martini, Nicolas Sudan, Claudia Witte.

Membre présent du bureau : M. Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

Membres présents de la municipalité : Mme Nathalie Guignard-Pidoux, M. Denis Currat

M. Amaury Annen (Garde forestier)

Le 25 août 2022, les membres présents de la Municipalité nous ont présenté le préavis 04/22 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT EXTRABUDGÉTAIRE DE 81'000 CHF POUR LA RÉFECTION DU BÂTIMENT SITUÉ À "LA RÂPE", COMMUNÉMENT APPELÉ "CAVE À FROMAGE".

Après examen du dossier et suite à cette présentation, la Commission considère les arguments suivants :

- Argument Financier (sous l'angle du coût) :
Le coût total de 81'000 est élevé ; il représente environ plus d'un point d'impôt ; le point étant à CHF 60'000
Rapporté au mètre carré (16m²), il nous semble disproportionné par rapport à l'usage qui pourrait en être fait (cave à fromage et mini entrepôt).
Le montant faible du revenu locatif, soit CHF 100 / mensuel est trop bas ; cela couvre à peine les intérêts sur le montant restant à financer (CHF 39'000)
Par ailleurs, la Commission juge que le montant des coûts estimés pour démolir la partie supérieure du bâtiment annoncé par la Municipalité est excessif (CHF 32'000). Dans l'éventualité d'un refus de ce préavis, une démolition de ce bien devra faire l'objet d'un nouveau préavis détaillé et spécifique à cette fin ; dans ce cas, la Commission souhaitera recevoir les documents relatifs (offres, devis).
- Argument Financement :
Le fonds forestier est prélevé à hauteur de CHF 42'000 sur un total actuel de CHF 365'000 (soit 12% du total). D'autres usages de celui-ci pourraient servir à valoriser d'autres biens communaux (clocheton de l'auberge, chalet d'alpages, ...).
De plus il reste encore à financer 39'000 par l'emprunt, ce qui nous paraît non approprié et à

l'encontre de ce qui avait été annoncé, soit la volonté de rembourser les emprunts communaux.

o Argument opportunité :

Au vu de la situation financière actuelle de la Commune, la Commission considère que ce préavis n'est pas une priorité.


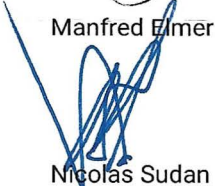
Conclusions :

Vu le préavis n°04/22 relatif à une demande de crédit de CHF 81'000 pour la réfection du bâtiment situé à la « la Râpe », communément appelé « Cave à fromage ».

Attendu que cet objet à été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des finances recommande au Conseil Communal de Bassins de **refuser le préavis 04/22** relatif à une demande de crédit de CHF 81'000 pour la réfection du bâtiment situé à la « la Râpe », communément appelé « Cave à fromage » et de relever la Commission de son mandat.

Fait à Bassins, le 5 Septembre 2022


Manfred Elmer

Nicolas Sudan


Stéphane Martin
(rapporteur)

Claudia Witte

Cécile Martini
